



COURSE DE CAISSES A SAVON

14 juillet 2024

REGLEMENT ET CAHIER DES CHARGES

Sécurité

Le parcours est balisé de bottes de paille, barrières de sécurité, rubalises entre autres. Des signaleurs sont placés à des endroits dangereux ou stratégiques, ils sont en liaison permanente avec les organisateurs par radio. Les concurrents doivent respecter le circuit et s'engagent à ne pas le modifier ni faire de marquage au sol. La descente se fait sur un parcours totalement fermé à la circulation. Un poste de secours sera présent.

Responsabilité des participants

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, d'incident ou d'accident pendant cette manifestation. Chacun est responsable de la bonne tenue et du respect du règlement. Chaque membre d'un équipage doit être couvert par son assurance propre et avoir signé la décharge de responsabilité lors de son inscription.

Règles générales

La direction de course est seule juge des décisions quant à l'application du règlement et au contrôle des véhicules. Elle peut exclure ceux ne présentant pas les garanties de sécurité requises. Elle prononce les disqualifications ou fixe les pénalités pour non respect du règlement. Le directeur de course, assisté du chronométreur et de ses adjoints, est seul compétent pour juger les épreuves de vitesse. Les commissaires de course sont placés sous l'autorité du directeur de course. Un secrétariat doit être prévu pour enregistrer les équipages à leur arrivée le matin. Une caisse ne peut effectuer qu'une descente par manche, elle ne peut être prêtée à un autre pilote pour la même descente.

L'accès à l'aire de stationnement, de contrôle (direction, frein, équipement du pilote et du copilote) et de repos se fera par le haut de la rue de la Liberté exclusivement.

L'heure de début de course pourra être modifiée en fonction du nombre d'inscrits (limité à 25 voitures).

Définitions

Caisse à savon : véhicule de type automobile sans moteur, à 3 ou 4 roues (un nombre de roues différent est interdit) ayant un système de direction actionné par un volant ou un guidon. Des systèmes de suspension des roues sont autorisés. Un système de freinage est obligatoire sur deux roues au moins. Le pilote doit pouvoir maîtriser la direction de l'engin. La fabrication de la caisse à savon doit être artisanale. Elle se déplace par la seule force de la gravité. Elle est construite en bois ou en métal, ou avec des objets de récupération. Les contraintes de construction sont minimales afin de laisser libre cours à l'imagination et la créativité des participants.

Les véhicules doivent au minimum respecter les différents points ci-dessous pour participer :

Longueur maxi : 2,70 m/ *Largeur maxi* : 1,70 m/ *Hauteur* : afin de limiter les risques de déséquilibre, un maximum de 1,50 m est recommandé, une garde au sol de 30 cm tout au plus favorise la tenue de route.

Ce règlement fait la synthèse de la course de caisses à savon. Il doit être bien lu, il s'applique à tous. Mais chacun est libre de fixer son curseur en tenant compte du règlement !

Il est possible de s'amuser à condition de rester dans des conditions de sécurité optimales. **Le règlement technique s'impose à tous.**

Documents

- La feuille de décharge de responsabilité pour chaque personne inscrite à la course
- Le règlement signé par chaque participant
- Le bulletin d'inscription
- L'autorisation parentale pour les mineurs, l'âge minimum pour participer à la course étant de 14 ans
- L'attestation de responsabilité civile.

Vêtements des pilotes et copilotes

Pour la descente : combinaison ou deux pièces comprenant un pantalon et une veste à manches longues, un casque (casque de vélo interdit), des chaussures solides et fermées, des gants. L'équipement complet sera obligatoire pour tous pendant la descente et la remontée des véhicules de course par remorquage.

Les lests

Ils sont strictement interdits.

Energie motrice

Tous dispositifs aptes à fournir de l'énergie au véhicule de course, tels que moteur électrique, ressorts, pédales, volants, manivelles, ou autres sont interdits dans toutes les catégories. L'usage de batteries sèches de plus de 3,5 V, de batterie à acide, de spray, de gaz, d'air comprimé, ou autre source d'énergie est strictement interdit sur tous les véhicules. L'unique énergie autorisée est l'énergie gravitationnelle.

Caméra de bord, compteur de vitesse, chronomètre

Les caméras embarquées, les compteurs de vitesse à batterie de type vélo, y compris les modèles de type compétition automobile avec transfert de données par ordinateur, sont autorisés, si fixés avant le contrôle technique.

Remorquage

Des points d'attache fixés solidement à l'avant et à l'arrière de chaque véhicule de course sont obligatoires. Chaque véhicule de course possèdera 2 jeux de sangles de remorquage d'au moins 2 mètres de long, munies à chaque extrémité de mousquetons. L'usage de câble métallique est interdit.

Lubrification et refroidissement

Les systèmes de lubrification ou de refroidissement des organes tournants pendant le parcours sont interdits (par exemple, réservoirs, aérosols, ...). Les freins à disque nécessitant un système de refroidissement sont autorisés, avec un réservoir d'une capacité inférieure à 0,25 litre.

Numéro de course

Le numéro de chaque voiture sera communiqué par mail. Chaque caisse devra prévoir à l'avant une zone permettant d'afficher le dossard (format A5). Il peut être retiré pendant la course sur décision des commissaires de course si la conduite ou le comportement n'est pas en adéquation avec l'esprit de la course de caisses à savon ou si le véhicule est jugé non conforme lors de la course.

Responsabilités

Le propriétaire et le pilote (ou son représentant légal) sont responsables de ce qui a été construit ou installé sur le véhicule de course, y compris des dimensions du châssis, des roues (le gonflage des pneus est sous la responsabilité du pilote ou de son représentant légal), ses axes, ses freins, les protections du pilote et du copilote. Chaque membre de l'équipage doit être couvert par une responsabilité civile.

Contrôle technique

Une homologation obligatoire des caisses à savon sera faite par les organisateurs avant le départ de la course. Les constructions qui ne seront pas jugées fiables seront refusées.

L'agrément autorisant le départ est donné dès que le véhicule est jugé conforme aux points évoqués dans le présent règlement. Le véhicule ne doit être dangereux ni pour les participants ni pour les spectateurs.

Un contrôle technique pourra être effectué à tout moment de la compétition. Cela vaut surtout pour les modifications pouvant être apportées aux véhicules pendant la durée de la compétition, et ce après le contrôle technique officiel.

Le pilote et/ou les copilotes se tiennent à la disposition du commissaire technique en cas de contrôle. Toutes les décisions des commissaires techniques sont irrévocables.

Aux contrôles, chaque pilote et copilote doit également présenter son équipement (casque, gants, protections obligatoires, habillement, sangles et mousquetons).

REGLEMENTS DE CONSTRUCTION ET DE SECURITE

Le châssis

Le châssis, qui forme la structure principale portant le véhicule, doit être construit en n'utilisant que des matériaux solides qui garantissent l'invariabilité des dimensions techniques données par le règlement. Tous les assemblages doivent être solides et réalisés avec des soudures, vis, rivets, etc... La construction du châssis reste libre pour le constructeur. Les écrous doivent être assurés par des goupilles, des contre-écrous, des bagues d'arrêt ou des colles et pâtes de freinage de filets.

Le plancher

Le plancher doit être complet mais il peut être constitué de plusieurs pièces. Il doit protéger l'équipage sur toute la longueur des corps et doit être assemblé sur le châssis.

Le pare-brise

Un pare-brise peut être mis en place. Il doit alors être en plastique (verre interdit).

La direction

La direction doit avoir un jeu minimum. Elle peut s'effectuer sur toutes les roues. La direction doit être commandée par un volant ou un guidon.

Les freins

Un système de freinage est obligatoire. Des freins efficaces sont obligatoires sur au moins 2 roues. Pas de frein directement sur la route.

Le siège

Des sièges ou assises doivent être prévus pour les pilotes et copilotes et fixés au plancher ou au châssis.

Les pneus

Le choix des roues est libre, pneus gonflés. La pression des pneumatiques doit être suffisante. Aucune tolérance ne sera permise. Chaque pilote doit respecter la pression prévue par les pneus utilisés. Des pneus pleins peuvent être utilisés.

La piste

Tout marquage ou signe d'aide aux trajectoires et/ou freinage est interdit sur la piste. Le pilote doit respecter les consignes de sécurité.

Les sanctions

Le non-respect du présent règlement entraînera l'exclusion de la compétition, et ce sans aucune dérogation.

Points particuliers

Les carcasses de voiture sont interdites. Tout élément pointu ou tranchant doit être protégé.

Publicité/sponsoring

La publicité est autorisée, elle ne doit pas exiger de modification dangereuse ni être à caractère politique, religieux, sexiste ou porter atteinte aux personnes. Les publicités pour les tabacs ou alcools sont interdites.

Inscriptions

Pour valider l'inscription de l'équipage, chacun de ses membres doit :

- Avoir une autorisation parentale (signature sur le bulletin) pour les mineurs de moins de 18 ans
- Remplir la feuille de décharge de responsabilité (une feuille par personne)
- Joindre le bulletin d'inscription correctement rempli
- Joindre le règlement signé
- Fournir une copie de l'attestation de responsabilité civile

Les différents documents doivent parvenir à la mairie de Tauxigny-Saint-Bauld avant le 15 juin 2024.

La course est limitée à 25 voitures

Les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription.

En cas de nombre élevé de participants, les organisateurs pourront limiter ou fermer les inscriptions avant la date butoir. Il est donc vivement conseillé de s'inscrire sans attendre, les inscriptions étant validées par ordre de réception des **dossiers complets**.

DEROULEMENT DE LA COURSE

L'accueil des participants se fera en haut de la rue de la Liberté, face à l'arrêt de bus.

Les participants s'élancent un par un sur une piste sécurisée. Aucune course simultanée n'est autorisée. La course se déroulera en quatre manches, les deux premières servant d'essais et permettant le classement « créativité et originalité », les troisième et quatrième départageant les participants sur les épreuves chronométrées. Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier une caisse qui ne serait pas jugée fiable au fur et à mesure du déroulement des manches, ou si les concurrents ont un comportement inapproprié à l'esprit de la journée. Le nombre de manches peut varier selon le nombre d'inscriptions.

Des prix seront décernés aux concurrents en fonction de leur créativité et originalité, de leur temps chronométré et par le vote des visiteurs.

La course se terminera au plus tard à 17 heures.

Fait à

Le

Nom, prénom et signature de chaque concurrent, précédés de la mention manuscrite « lu et approuvé ».